

INTERCLUBS DE GIRONDE SENIORS DAMES REGLEMENT PARTICULIER 2018

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs

Epreuve ouverte à toutes les Associations Sportives avec terrain relevant du territoire du Cdgolf33

Pour les joueuses

Etre membres A.S et licenciées du club qu'elles représentent.

Répondre aux exigences du statut amateur, être titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf

Etre âgées de 50 ans dans l'année

Pour les capitaines

Les Capitaines/responsables Séniors Dames, qui reçoivent une compétition sur leur terrain, sont chargées de l'organisation de l'épreuve en shot-gun, avec désignation des trous et des équipes concernées.

Les capitaines devront collecter les green-fees auprès de leurs équipières, afin de n'effectuer qu'un seul règlement par équipe.

2. FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 6 joueuses se déroulant sur 5 journées selon le calendrier suivant :

1^{ère} Compétition	Mardi 12 Mars	GUJAN MESTRAS	9h30
2^{ème} Compétition	Mardi 23 Avril	PESSAC	9H
3^{ème} Compétition	Mardi 14 Mai	CAMEYRAC	9H30
4^{ème} Compétition	Mardi 28 Mai	TEYNAC	9H 30
Finale	Mardi 11 Juin	LACANAU	9h 30

Départs des repères rouges, on place la balle sur les zones tondues ras du parcours. Départs en shot-gun (cf. horaire ci-dessus). Rencontres suivies d'un repas.

2-1 Phase préliminaire

2-1.1 Forme de jeu

Pour chaque épreuve et chaque club : **formule MATCH PLAY en BRUT** : 1 camp de deux joueuses en foursome et 3 joueuses en simple. Tous les résultats comptent. Si un club ne peut aligner 3 simples

Le foursome est obligatoire pour chaque club. Match gagné : 2 points, nul : 1 point, perdu : 0

Tableau des rencontres des foursomes pour les 4 premières compétitions :

1. LACANAU / CAMEYRAC
BORDELAIS / ARCACHON
GUJAN / BORDEAUX LAC
MEDOC / LANGON
TEYNAC / PESSAC
2. BORDELAIS / PESSAC
BORDEAUX LAC / MEDOC
ARCACHON / TEYNAC
LANGON / CAMEYRAC
LACANAU / GUJAN
3. LACANAU / MEDOC
BX LAC / TEYNAC
LANGON / BORDELAIS
CAMEYRAC / ARCACHON
GUJAN / PESSAC
4. MEDOC / BORDELAIS
BORDEAUX LAC / CAMEYRAC
ARCACHON / LACANAU
LANGON / PESSAC
TEYNAC / GUJAN

Les rencontres de simples sont composées par la responsable du club qui reçoit la compétition, en liaison avec la Responsable des Séniors dames du Cdggolf33, en fonction des index des joueuses inscrites et communiqués par les capitaines le jeudi qui précède la rencontre.

Les simples d'un club n'affrontent pas forcément les simples d'un même club.

Si la partie est gagnée ou perdue avant le 18^{ème} trou, les partenaires peuvent convenir de terminer ou non le parcours.

2-1.2 Attribution de points

Le résultat de chaque épreuve est établi par addition des points obtenus par le foursome et les 3 résultats des simples par Club :

- 2 points pour le match gagné
- 1 point pour le match partagé
- 0 point pour le match perdu

Un tableau des points obtenu par chaque club sera établi après chaque épreuve. Un club qui ne présente que 2 simples marque 0 point pour le 3^{ème} résultat.

2-1.3 Classement

Le classement sera établi à l'issue des 4 premières rencontres, les ex-æquo étant départagés :

- sur le nombre total de foursomes gagnés.
- si l'égalité persiste, sur l'addition des résultats des 3 simples des quatre épreuves (les rencontres non disputées étant considérées comme des défaites).
- enfin si besoin est, sur le meilleur total en points du dernier tour.

2-1.4 Résultats

Les résultats de chaque rencontre seront donnés par chaque capitaine, à l'aide de la fiche prévue à cet effet, à la Responsable des Séniors Dames du CdGolf33 afin d'établir le tableau récapitulatif et le classement.

2-2 Journée Finale

La dernière rencontre se déroulera sur la même formule, club contre club, avec un foursome et 3 simples, selon le classement de la phase préliminaire :

1 vs 2 / 3 vs 4 / 5 vs 6 / 7 vs 8 / 9 vs 10

A l'issue de cette journée, l'équipe gagnante du match 1 vs 2 sera sacrée :

" CHAMPIONNE SENIORS DAMES de GIRONDE "

2-3 Ordre de jeu

DEPARTS en shot gun arrière établis par la capitaine qui reçoit :

Les foursomes en premier (5 départs) puis les simples dans l'ordre croissant des handicaps (15 départs de 2 joueuses). 1 match Play de 2 joueuses par départ pour maintenir un temps de jeu proche de celui des foursomes

3. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

3-1 Comité de l'épreuve :

Il est composé : - du Président du Comité ou son représentant
- du Responsable des Seniors Dames au Comité de la Gironde
- des Capitaines d'équipes des clubs participants.

En cas de litige, ils seront réglés par le Comité de l'épreuve. A défaut ils seront tranchés à posteriori par le Président du Comité de Gironde et la commission sportive du CdGolf33.

3-2 Inscriptions et droit de jeu :

- **Les 10 clubs concernés**, à savoir :

Arcachon, Bordeaux Lac, Bordelais, Cameyrac, Graves et Sauternais, Gujan-Mestras, Lacanau, Médoc, Pessac, Teynac

Doivent **confirmer leur inscription** auprès du Comité Départemental de la Gironde par l'envoi impératif d'un chèque d'inscription de 35€ libellé à son nom (adresse en haut du présent règlement).

- **Chaque joueuse** en déplacement s'acquitte de son droit de jeu, qu'elle versera à sa capitaine pour un règlement global par équipe.

3-3 Divers :

Chaque capitaine doit faire parvenir au golf qui reçoit et à la responsable Séniors dames du Comité :

- **La composition de son équipe au plus tard le jeudi soir précédent la rencontre**
- **Le nombre de repas.**
- **Prix du green fee : Gujan 25€, Arcachon 29€, Pessac 30€, Cameyrac 25€, Teynac 25€, Lacanau 29€**

Prix des repas : Gujan 20/21€, Pessac 20€, Cameyrac 18/20€, Teynac 18€, Lacanau 20€.